

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mars 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

**Lettres identiques, datées du 5 mars 2010, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à la lettre que je vous ai adressée il y a deux jours et aux récentes lettres que je vous ai fait parvenir concernant la situation critique dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, j'ai le regret de vous informer que les tensions continuent de croître du fait du regain de violence et de l'instabilité sur le terrain. Cette détérioration est à l'évidence liée au fait qu'Israël, Puissance occupante, ne cesse d'exacerber et d'attiser la situation, ainsi qu'à ses pratiques illégales, ses provocations et ses incitations à agir contre le peuple palestinien dans l'ensemble du territoire occupé. Si l'on n'y porte pas remède, il est certain que cette situation précaire conduira à une nouvelle déstabilisation, sans parler de ses graves répercussions dans cette zone et dans la région.

Aujourd'hui, témoignant clairement des frustrations et des tensions croissantes, le sanctuaire de l'Haram al-Charif dans Jérusalem-Est occupée a malheureusement été à nouveau le théâtre de violences. Après la prière du vendredi à la mosquée Al-Aqsa, les forces d'occupation israéliennes ont investi le site, en lançant des gaz lacrymogènes et en tirant des balles en caoutchouc et des grenades paralysantes sur des hommes, des femmes et des jeunes palestiniens qui venaient d'assister à l'office. La présence renforcée des forces d'occupation israéliennes dans ce lieu sacré ne faisant qu'aggraver la situation, des affrontements ont éclaté entre les forces d'occupation et les fidèles palestiniens sur le site et dans d'autres endroits de la vieille ville. À cet égard, il importe au plus haut point de tenir compte des sensibilités religieuses exacerbées et de la colère qui règne à cause des mesures illégales qu'Israël a prises à plusieurs occasions dans l'intention de modifier la nature, la composition et le statut du territoire palestinien, en particulier à Jérusalem-Est, et de contrôler les lieux saints, comme l'indiquent ses déclarations récentes concernant les sites sacrés à Al-Khalil (Hébron) et Bethléem.



Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont fait des dizaines de blessés parmi les Palestiniens à Jérusalem-Est, les informations faisant état d'au moins 60 blessés, dont une femme ayant reçu une balle en caoutchouc à la tête, qui a été hospitalisée et se trouve actuellement dans un état critique. Par ailleurs, des témoins ont rapporté que les forces d'occupation israéliennes sont allées jusqu'à empêcher des médecins de la Société du Croissant-Rouge palestinien d'accéder aux nombreuses personnes qui ont été blessées au cours de cette flambée de violence pour les soigner.

L'escalade des tensions était également évidente aujourd'hui dans d'autres endroits de la Cisjordanie occupée, témoignant des conséquences réellement préjudiciables et dangereuses des mesures provocatrices et illégales prises récemment par Israël. Les forces d'occupation israéliennes ont ainsi tenté de s'affronter avec des manifestants palestiniens à Al-Khalil (Hébron), notamment à l'extérieur de la mosquée d'Abraham, et ont attaqué des civils qui manifestaient dans le village de Bil'in, situé à l'ouest de Ramallah. À Bil'in, alors que les civils marchaient pacifiquement du centre du village en direction du mur, les forces d'occupation ont lancé des bombes lacrymogènes et tiré des balles en caoutchouc et des grenades assourdissantes sur la foule, provoquant des affrontements, et ont aussi lancé directement des gaz lacrymogènes sur les journalistes et les équipes de télévision se trouvant sur les lieux, dans la claire intention de les empêcher de signaler les violences qu'elles perpétrent contre les civils qui manifestent.

Tous ces incidents sont révélateurs des tensions et de l'instabilité croissantes qui sont causées par les mesures délibérées, impitoyables et illégales prises par Israël à l'encontre des civils palestiniens et contre leurs terres, leurs biens et leur patrimoine dans le territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est et dans les autres lieux saints. Une fois encore, nous alertons la communauté internationale sur les dangers d'une nouvelle escalade. Cette situation requiert une attention immédiate, car il ne fait aucun doute que si l'on permet à Israël de continuer à agir dans un tel climat d'impunité, ses mesures agressives et illégales risquent de déclencher un autre cycle de violence et de pertes qui nous éloignera de plus en plus de la paix et de la stabilité auxquelles nous aspirons.

À ce moment particulier, alors que des efforts concertés sont actuellement déployés par la communauté internationale pour sauvegarder les perspectives de paix, notamment par les États-Unis d'Amérique qui s'efforcent de relancer les négociations de paix, il va sans dire que la poursuite du comportement illégal et provocateur d'Israël aura pour effet de réduire à néant toute initiative. À cet égard, force est de rappeler que toutes les mesures récemment prises par Israël remettent à nouveau sérieusement en cause l'honnêteté de ce pays et sa crédibilité en tant que partenaire de paix.

Nous réitérons donc notre appel à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, pour qu'ils assument leurs responsabilités au titre de la Charte, du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, ainsi que des résolutions pertinentes de l'ONU, afin de contraindre Israël à mettre fin à toutes ses politiques et mesures illégales, de manière à enrayer la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à promouvoir un climat réellement propice à la recherche de la paix.

La présente lettre fait suite aux 358 lettres que nous vous avons précédemment adressées au sujet de la crise dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, dont les dates vont du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 3 mars 2010 (A/ES-10/478-S/2010/119), constituent un compte rendu fondamental des crimes commis contre le peuple palestinien depuis septembre 2000 par Israël, Puissance occupante, qui doit être tenu comptable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyadh **Mansour**
